



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le conseiller Ryan Young arrive à 19 h 31.

Monsieur le commandant du PDQ1 Éric Breton.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

05-110-19	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 mai 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

05-111-19	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

05-110-19 Ouverture de la séance

05-111-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

05-112-19 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

05-113-19 Demande de fermeture de rues – activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle

5. Développement communautaire

05-114-19 Renouvellement du mandat – Comité des Fleurons du Québec

05-115-19 Autorisation de marcher sur la promenade de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la tenue de l'évènement «Promenade nocturne pour le foie» le 22 juin 2019

05-116-19 Autorisation de la tenue d'un évènement pour le Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue au Centre Harpell

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

05-117-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'urbanisme concernant la préparation d'un plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme durables

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses.

05-118-19 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage – saison hivernale 2019-2020 – Regroupement de l'Île de Montréal

7.2. Conclusion de contrats

7.3. Acceptation de plans

- 7.4. Réception de travaux
- 7.5. Autres sujets
- 8. Environnement**
 - 05-119-19 Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable (Projet The Gardenvale Permaculture Garden : Phase VI)
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. dons / promotions / aides financières
 - 05-120-19 Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
 - 10.2. Autres sujets
 - 05-121-19 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 05-122-19 Autorisation de signature – Convention de prêt relative à un fonds d'archives privées appartenant à la Ville
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 11.3. Autres sujets
 - 05-123-19 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1. Contrats et ententes
 - 12.2. Autres sujets
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - 05-124-19 Adoption du règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants
 - 05-125-19 Adoption du règlement numéro 770-4 modifiant le règlement 770 afin d'ajouter et de modifier diverses dispositions relatives aux nuisances et à la sécurité

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

05-126-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 7 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 51 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Puisque les inondations printanières semblent être un phénomène récurrent, est-ce que le conseil a pensé à remplacer le bois de la promenade par un autre matériel?
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur mentionne que le service de taxi collectif est disponible sur tout le territoire des villes de Baie-D'Urfé et Senneville. Ce ne semble pas être le cas pour Sainte-Anne-de-Bellevue. Demande au conseil que le service de taxi collectif puisse conduire les usagers le long de la rue Saint-Pierre afin de leur permettre de venir au village ou au parc du Centre-Harpell. • Est-ce que le nouveau contrat de service de taxi collectif a été octroyé? • Le côté nord de l'hôpital représente quel terrain?
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Question adressée au commandant Breton : demande plus de détail sur l'incident survenu le ou vers le 2 mai 2019 sur la rue Grenier. • Mentionne que la procédure fait référence à un article qui n'apparaît pas dans la version disponible en ligne de la Loi sur les cités et villes. • Demande si l'adoption d'un futur plan d'urbanisme aura pour effet d'abroger le plan d'urbanisme en vigueur, soit le règlement 04-047 de la Ville de Montréal. • Quelle est l'utilisation prévue du garage puisque le plan d'architecte démontre que la ville souhaite retirer trois portes de garage pour les remplacer par des fenêtres.
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Se plaint de bruit et vitesse excessive sur la rue Sainte-Anne par les voitures modifiées.
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande au conseil de reconsidérer les règles adoptées dans le règlement sur les chats afin d'éradiquer la problématique des chats errants en appliquant les mêmes règles que celles adoptées pour les chiens.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

05-112-19 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 avril 2019;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 avril 2019.

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

05-113-19	Demande de fermeture de rues – activité « Cours-dons » de l'école du Bout-de-l'Isle
------------------	--

ATTENDU QU' l'activité Cours-dons de l'école du Bout-de-l'Isle se tiendra le 8 octobre 2019 de 8 h à 11 h 30 et sera remis au 10 octobre en cas de pluie;

ATTENDU QUE la course à pied se tiendra sur la rue Vallée et la rue Meloche;

ATTENDU QU' la demande de l'école du Bout-de-l'Isle afin d'obtenir le soutien de la Patrouille municipale pour la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser la fermeture de la rue Vallée et de la rue Meloche le 8 octobre 2019, remis au 10 octobre 2019 en cas de pluie, afin de permettre la tenue de l'activité « Cours-dons » par l'école du Bout-de-l'Isle ainsi que le soutien de la Patrouille municipale lors de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

05-114-19	Renouvellement du mandat – Comité des Fleurons du Québec
------------------	---

ATTENDU QU' en raison de l'ampleur de certains projets d'aménagement et dans le but d'obtenir les cinq (5) fleurons, il est souhaitable de renouveler le mandat du comité de gestion de projet *Fleurons du Québec* fonctionnant avec une planification triennale;

3827

ATTENDU QUE les retombées de ce processus assurent de meilleurs investissements, une meilleure gestion de projet et favorisent un certain retour d'investissement, tant au niveau social, économique, environnemental que touristique et ce, aligné à la mission que s'est donnée *Fleurons du Québec*;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler le mandat des membres du comité des *Fleurons du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat se terminant le 1^{er} février 2020, membres du comité des *Fleurons du Québec*, à savoir :

Monsieur Ryan Young
Madame France Bernier

Madame Marie-Ève Proulx

Adoptée à l'unanimité.

05-115-19	Autorisation de marcher sur la promenade de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la tenue de l'évènement «Promenade nocturne pour le foie» le 22 juin 2019
------------------	---

ATTENDU QUE la *Fondation canadienne du foie* organise l'évènement « Promenade Nocturne pour le foie » afin d'amasser des fonds pour la recherche et le soutien des personnes atteintes de maladies du foie;

ATTENDU QUE l'évènement aura lieu le samedi 22 juin 2019 sur la Promenade de Sainte-Anne-de-Bellevue de 19 h à 22 h.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la *Fondation canadienne du foie* à tenir l'évènement *Promenade nocturne pour le foie*, le samedi 22 juin 2019 de 19 h à 22 h, afin de marcher le long de la promenade de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

05-116-19	Autorisation de la tenue d'un évènement pour le Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue au Centre Harpell
------------------	--

ATTENDU QUE madame Noëlla Duchesne et son conjoint monsieur André Duchesne contribuent depuis plus de 30 ans au maintien du Comptoir alimentaire de la Paroisse Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' afin de souligner leur engagement social auprès de la communauté, le livre d'or de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue sera mis à leur disposition afin qu'une commémoration de reconnaissance ait lieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la tenue d'un 5 à 7 au Centre Harpell pour la commémoration de reconnaissance de madame Noëlla Duchesne et de son conjoint monsieur André Duchesne.

De fournir gratuitement une salle au Centre Harpell, avec contribution matérielle et technique à la réalisation de la soirée.

D'autoriser madame Noëlla Duchesne et monsieur André Duchesne à signer le livre d'or municipal afin de souligner leur implication dans la communauté, depuis plus de 30 ans.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. *DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. *PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. *AUTRES SUJETS*

05-117-19	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'urbanisme concernant la préparation d'un plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme durables
------------------	---

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme actuel contient seulement les éléments de bases nécessaires à sa conformité avec le Schéma de développement et d'aménagement de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme connexes au plan d'urbanisme sont en vigueur depuis 1989 et que plusieurs modifications ponctuelles ont été apportées assurant une stricte conformité et un minimum de cohérence avec les évolutions dans le domaine de la planification urbaine;

ATTENDU QUE l'objectif du mandat serait de réaliser un plan d'urbanisme durable basé sur les éléments prévus à la loi, mais également sur des considérations liées aux principes du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'urbanisme pour la préparation d'un plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme durables, en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

05-118-19	Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage – saison hivernale 2019-2020 – Regroupement de l'Île de Montréal
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a reçu une proposition de la Ville de Montréal afin de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités de l'Île de Montréal intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal doit être mandatée pour publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue confirme son adhésion au regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour le programme d'achats regroupés par la Ville de Montréal relativement au sel de déglacage – saison hivernale 2019-2020.

Que la Ville de Montréal soit mandatée afin de publier l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

D'autoriser le coordonnateur aux travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

05-119-19	Octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable (Projet The Gardenvale Permaculture Garden : Phase VI)
------------------	---

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié la demande de subvention suivante dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;

ATTENDU QUE des crédits de 5 000 \$ ont été alloués au budget 2019 de la Ville dans le cadre du programme;

ATTENDU QUE selon le programme, la subvention est octroyée en trois versements, soit un premier versement de 40% lors de la signature, un deuxième versement de 40% après le dépôt des factures et un troisième versement de 20% lors du dépôt du rapport final;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer une subvention d'un montant de 1 040 \$ dans le cadre du programme de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 » à :

Mohammed Al-Duais pour le projet « The Gardenvale Permaculture Garden (Phase VI) »

Le projet consiste au maintien d'un petit jardin de démonstration de permaculture dans la section nord-est du Jardin Harpell. Comprenant cinq arbres fruitiers ainsi qu'un espace dans lequel sont cultivées des plantes médicinales et autres plantes comestibles, ce jardin est un modèle, format miniature, des techniques de jardinage durable. La phase VI vise le maintien et l'amélioration de ce jardin, mais également l'aménagement d'un deuxième jardin de permaculture derrière l'église situé au 23 avenue Perreault, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser le paiement maximal de 1 040 \$, à même le poste budgétaire 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES**10.1. DONNS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

05-120-19	Aide financière aux organismes à but non lucratif – dons / promotions / aides financières
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la *Politique de dons* de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Paola Hawa
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la dépense et le paiement d'une contribution financière de 1 000 \$ à même le poste budgétaire 02-701-10-991 du fonds général, au Club de rugby de Sainte-Anne-de-Bellevue pour la tenue de leur soirée bénéfice, en guise de remerciement de leur altruisme et dévouement envers les citoyens de la Ville lors des inondations printanières.

D'autoriser la dépense et le paiement de 350 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation québécoise des vétérans* pour l'achat de deux billets de cocktail dînatoire au Tournoi de golf annuel du 3 juin 2019 au Club de golf Beaconsfield.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

05-121-19	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 avril au 13 mai 2019;	<u>407 799,05 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2019;	<u>4 136 402,72 \$</u>
Total :	<u>4 544 201,77 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 26 avril 2019;	<u>279 174,32 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

05-122-19	Autorisation de signature – Convention de prêt relative à un fonds d'archives privées appartenant à la Ville
------------------	---

ATTENDU QUE	la Ville a acquis un fonds d'archives privées de monsieur Jean-Marc Richard;
ATTENDU QUE	suivant une convention de prêt, le Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges peut prendre en charge le fonds d'archives privées pour effectuer le traitement adéquat et la classification des documents et photos historiques;
ATTENDU QUE	le prêt est à titre gratuit pour une période de 10 ans;
ATTENDU QUE	la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue peut emprunter à tout moment les documents du fonds pour des expositions ou autres;
ATTENDU QUE	le fonds d'archives sera accessible aux chercheurs et mis en valeur lors de conférences ou d'expositions ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser le directeur général à signer la convention de prêt à long terme à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges pour le prêt d'un fonds d'archives privées appartenant à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

05-123-19	Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique
------------------	---

ATTENDU QUE le projet de loi no 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics*, a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suivant cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique, soit 101 100 \$;

ATTENDU QUE la ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique, dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05-124-19 Adoption du règlement numéro 813 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047, afin d'y inclure le programme particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard des Anciens-Combattants

- ATTENDU QUE en vertu de l'arrêté en conseil numéro 980-2005 du gouvernement du Québec, le plan d'urbanisme adopté par le Conseil de la Ville de Montréal sous le numéro 04-047 constitue le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a cédé au mois de mars 2019 la partie nord du terrain de l'hôpital Sainte-Anne à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE la Ville entend vendre cette nouvelle propriété via un appel de propositions sur invitation;
- ATTENDU QUE la Ville juge opportun d'encadrer le développement de ce secteur par l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme afin d'en faire un quartier regroupant une mixité d'usages, respectueux de l'environnement, distinctif et axé sur le bien-être des aînés;
- ATTENDU QUE la réalisation de tout projet immobilier dans le territoire du programme particulier d'urbanisme nécessitera l'acquisition partielle d'une propriété privée existante;
- ATTENDU QUE le programme particulier d'urbanisme prévoit une telle acquisition par l'intermédiaire d'un programme d'acquisition d'immeubles tel que spécifié à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le maire, lors de la séance ordinaire du 8 avril 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 avril 2019, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le règlement numéro 813, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

05-125-19	Adoption du règlement numéro 770-4 modifiant le règlement 770 afin d'ajouter et de modifier diverses dispositions relatives aux nuisances et à la sécurité
------------------	---

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 8 avril 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé le 8 avril 2019 par madame le maire, Paola Hawa, en séance ordinaire, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le règlement numéro 770-4, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} avril 2019 au 13 mai 2019;
- Liste des bons de commande émis au 30 avril 2019;
- Dépôt du rapport financier 2018;
- Liste des embauches au camp de jour et à la piscine municipale – service des loisirs;
- Procès-verbal de consultation public du 24 avril 2019 (règlement 813);

15. LEVÉE DE LA SÉANCE**05-126-19 Levée de la séance**

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 00.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-13011*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du
13 mai 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ mai 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière